

FRAIS POUR ACTIVITÉS DE FORMATION, COLLOQUE OU CONGRÈS

Exercice financier : **2015-2016**
 Trimestre : **Juillet à septembre**

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu	Coût d'inscription
Carte avantages-compétences pour conseillers en ressources humaines	Bureau du recrutement et de la formation des poursuivants	1	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	Hôtel Omni Mont-Royal 1050, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 2R6	900 \$
Nouveau code de déontologie du Barreau	L'ensemble des bureaux du directeur des poursuites criminelles et pénales	89	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	Barreau du Québec 445, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2Y 3T8	1 011 \$
Passeport Société pour comptables professionnels agréés	Bureau du directeur et Direction des ressources financières et matérielles	4	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	Hôtel Québec 3115, avenue des Hôtels Sainte-Foy (Québec) G1W 3Z6	1 499 \$
Rapports TRIMA	Bureau du recrutement et de la formation des poursuivants	11	15 juillet 2015	Directeur des poursuites criminelles et pénales 2828, boul. Laurier, Tour 1 Québec (Québec) G1V 0B9	1 285 \$
Témoin expert : le témoin de la cour	Bureau de lutte au crime organisé	1	5 et 16 septembre 2015	Corporation du Fort St-Jean 15 rue Jacques-Cartier N, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 8R8	100 \$

Information complémentaire

— La formation concernant le Nouveau code de déontologie du Barreau du Québec doit être effectuée par chacun des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, peu importe son lieu de travail. Elle sera effectuée tout au long

de l'année financière.
